



**Procès-verbal N°6**  
**Réunion du 9 janvier 2020**

**Animateur** : M. Antonio CARRETO

**Présents** : Mmes Marie-Thérèse POLICON, Martine PASDLOUP  
MM. Robert CHONCHON, Louis LEFEUVRE, Jean-Pierre MAGGI (CD), Michel COUFFIN,  
Jérôme CROISE (CDA)

**La CDPME fait un point sur :**

- Retour sur la première partie de saison
  - Analyse des rencontres classées sensibles.
  - Analyse de la première partie des championnats du District du Val de Marne, la CDPME, invitera prochainement le Président du club de Limeil Brevannes AJ
- Retour sur la réunion plénière CRPME à la LPIFF en date du 17/12/2019
  - Cette réunion a été reportée.
- Retour concernant la formation CDPME
  - Formation reportée à une date ultérieure
- Préparation deuxième partie de saison
  - Divers axes sont abordés concernant les rencontres à prendre en considération pour cette deuxième partie de saison.

**MATCH « CLASSE SENSIBLE »**

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !  
La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

**Pour information :**

*Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.*

**Match Initié par la Commission de Discipline**

**IVRY DESPORTIVA VIMARANENSE / ORLY AC Match de championnat – Anciens D2 / A (94) du 01/03/2020 à 9h30**

La commission convoque pour sa réunion **du 06/02/2020 à 18h30 :**

**-Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre**

**-Pour le club d'IVRY DESPORTIVA VIMARANENSE :**

Le président / Le responsable sécurité du club / Le responsable de la catégorie

**-Pour le club d'ORLY AC :**

Le président / Le responsable sécurité du club / Le responsable de la catégorie



**CACHAN CO 5 / PUC 5 - Match de championnat – CDM D1 (94) du 22/03/2020 à 9H30**

La commission convoque pour sa réunion du 06/02/2020 à 19h15 :

**Les arbitres et délégué officiel désigné sur cette rencontre**

**Pour le club de CACHAN CO 5 :**

Le président / Le responsable sécurité du club / Le responsable de la catégorie

**Pour le club du PUC 5 :**

Le président / Le responsable sécurité du club / Le responsable de la catégorie

**Nous vous rappelons que pour la bonne organisation d'une rencontre classée « SENSIBLE » la présence des responsables de chacun des clubs est nécessaire.**

**Présence indispensable des représentants des clubs sous peine de report**

**Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR**

**CHOISY le ROI AS 2 / CHAMPIGNY FC 2 - Match de championnat - seniors D1 - du 19/01/2020 à 15h00**

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de CHAMPIGNY FC 2

La commission demande au club recevant de mettre en place tout dispositif quelle juge utile, afin que cette rencontre se déroule dans les conditions les meilleurs.

La commission :

Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :

- 1 arbitre officiel à la charge du club recevant,
- 2 arbitres assistants à la charge du club recevant,
- 1 délégué officiel à la charge du club requérant (club visiteur)

Compte tenu des antécédents la CDPME désigne à la charge du club de CHAMPIGNY FC 2 :

- 1 délégué officiel, (CDPME),

**Match classé sensible**

**RAPPEL**

La CDPME rappelle aux clubs que les indemnités concernant les arbitres officiels et délégués désignés sur une rencontre concernant un match « sensible » sont à régler **avant la rencontre**, conformément au R. S. G. 94 article 17.

***Dans le cas de refus de régler un officiel désigné le club s'expose à une amende de 50,00 €*** (voir annexe financière saison 2019/2020)

**POINT CLUB**

**La CDPME invite le Président du club de Limeil Brevannes AJ pour sa réunion du 6/02/2020 à 18h00,**

concernant la situation de son club.

Les questions sont épuisées la séance est levée

**Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation**